

CAMBIUM 17
Paysage et Urbanisme

13 rue Raymond Tellier
45200 MONTARGIS
Tél/Fax : 02.38.98.17.17
damestoy@cambium17.fr

+

CERAMO
Ingénierie VRD

COURCEAUX – RD 57
BP 10038
MONTREAU SUR LE JARD
77003 MELUN Cedex
Tél : 01.64.79.76.73
vrd@ceramo.fr



ETUDES PRE-OPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT DURABLE

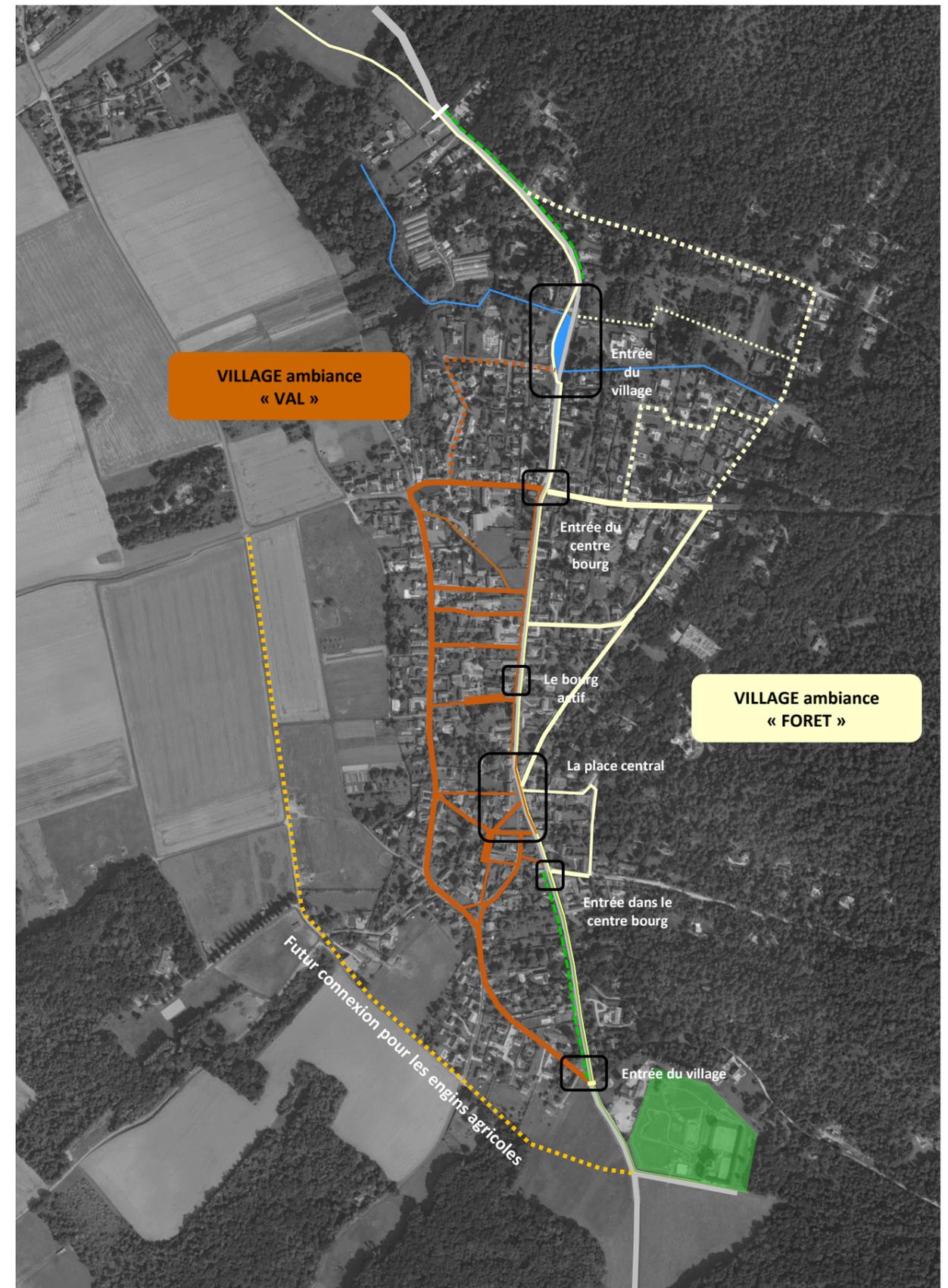
PHASE 2 : ESQUISSES - AVRIL 2022

1 DEUX AMBIANCES DE VOIES REUNIES PAR UNE TRAVERSE STRUCTURANTE

Le diagnostic a montré le caractère 'de jonction' du village entre les entités paysagères de la forêt de Fontainebleau et le val cultivé.

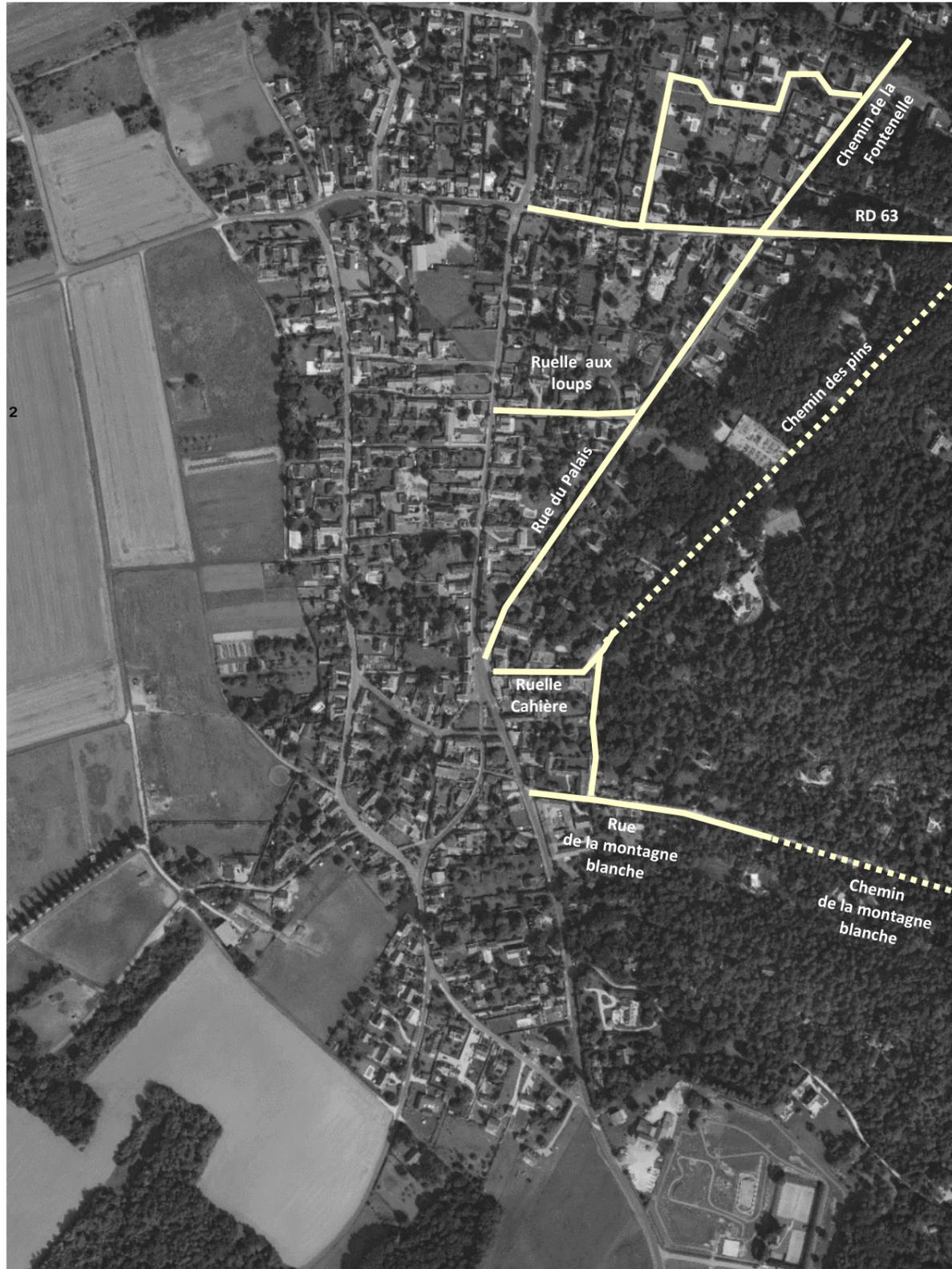
La charte des espaces publics s'appuie sur cette spécificité en proposant :

- Voies TYPE 1 : **Village 'FORET'** à l'Est du centre bourg en bordure des bois
- Voies TYPE 2 : **Village 'VAL'** à l'Ouest du centre bourg en bordure des bois
- La **Traverse** se développant **du NORD au SUD**, à la charnière des 2 rives du village

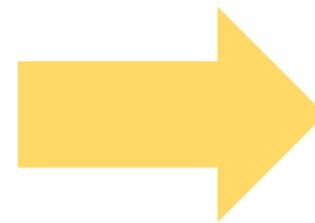


Un village avec deux ambiances

2 Le Village 'Forêt'



Plan de situation des voies de type 1 : Village Forêt



Typologie des voies et venelles du village 'Forêt'

Opération 1 :

- Systématiser les trottoirs semés de prairie. Les semis évoqueront 'la forêt' de secteur.
- Mettre en place une **gestion différenciée**.
- Mettre en place des rochers de grès venant organisés les espaces.

Opération 2 :

- Transformation progressive du revêtement gris en revêtement clair proche de la couleur du sable (Bicouche)

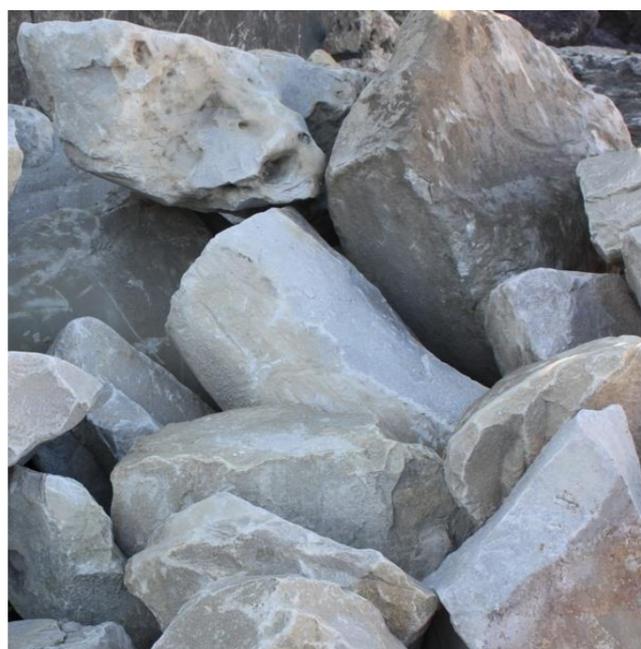
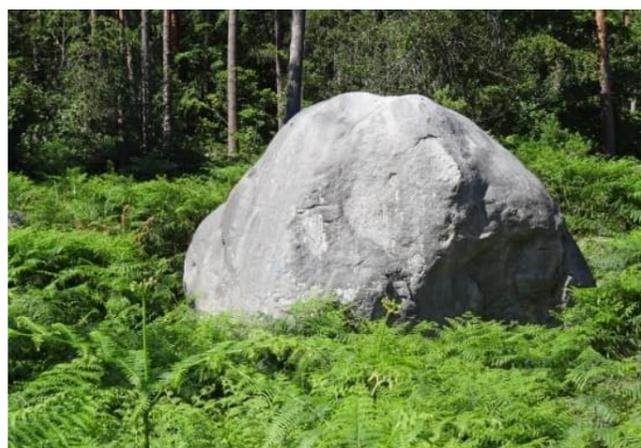
Opération 3 : Capturer et infiltrer dans un principe de gestion alternative des eaux pluviales

- Travail sur le cheminement de l'eau avec **des dépressions** pour infiltrer les eaux pluviales, des caniveaux qualitatifs et favoriser les **parcours aériens** de l'eau de pluie.

Zone 30 :

- Favoriser la déambulation piétonne sur la voie partagée (cf. existant)

2.1 Palette « ambiance forêt » : nature sauvage



Bloc de grès de Fontainebleau et bicouche « sable »

Exemple de prairie fleurie



Arbres de type forestier (*Betula Verrucosa*)



(*Pinus Sylvestris*)

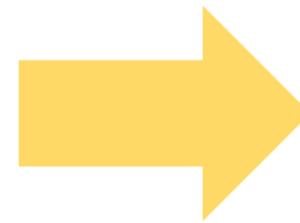
2.2 Exemple au sein du village



1.42m	3.62m	2.30m
bas-côté enherbé	Voirie	Bas-côté enherbé

Rue du Palais : **EXISTANT**

Avant / Après
Une transition sur plusieurs années



Application des opérations 1 / 2 et 3

- Trottoirs semés de prairie
- Mise en place de rocher grès pour organiser les espaces
- Teinte de la chaussée en bicouche clair (sable)
- Mise en place d'une noue d'infiltration des eaux pluviales
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle : suppression des rejets d'eaux pluviales sur l'espace public

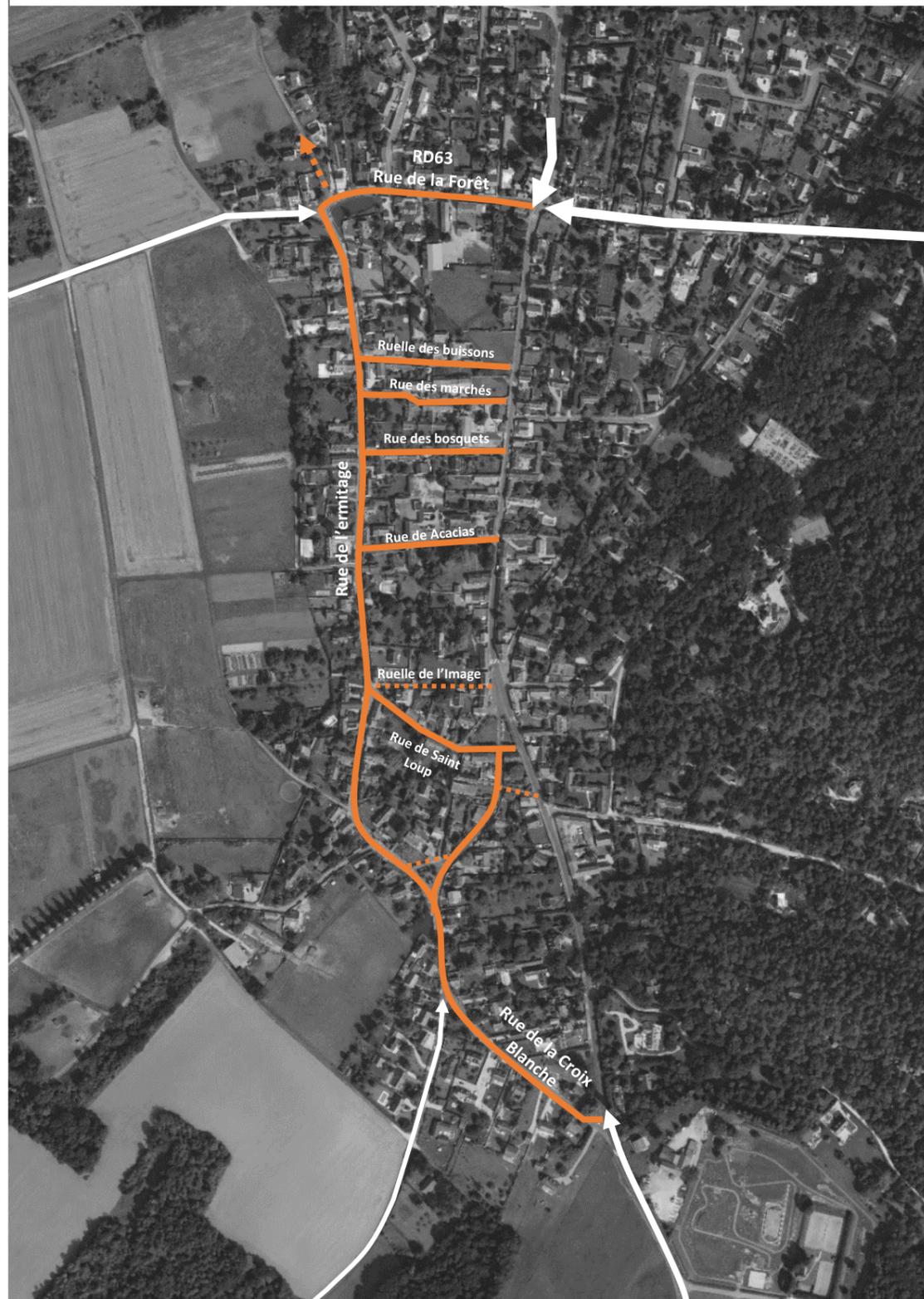


1.42m	3.62m	2.30m
Noue d'infiltration	Chaussée en bicouche clair	Trottoir semé de prairie fleurie + rocher en grès

Rue du Palais : **PROJET**

3 Le Village 'Val'

Un qualitatif particulier pour marqué la spécificité du vallon



Plan de situation des voies de type 2: Village Vallon

Typologie des voies et venelles du village 'Humide'

Opération 1 :

- Systématiser les trottoirs plantés de vivaces avec implication des riverains dans l'opération (entretien). Les plantations évoqueront 'la fertilité' du secteur, du val, des terres riches.

Opération 2 :

- Transformation progressive du revêtement gris en revêtement ocré (Bicouche)

Opération 3 :

- Travail sur le cheminement de l'eau avec des caniveaux qualitatifs (Grès de fontainebleau) et favoriser les parcours aériens de l'eau de pluie jusqu'aux mares

Zone 30 :

- Favoriser la déambulation piétonne sur la voie partagée (cf. existant)

3.1 Palette « ambiance val » : nature domestiquée



 Exemples de vivaces existants dans Le Vaudoué à conforter et à développer



Exemples de bicouche et fleurissement à Yèvre le Chatel (45)



Caniveaux en pavés grès de récupération



Exemples de caniveaux pavés et plates-bandes arbustes ou vivaces à La Chapelle sur Oreuse (89)



Tilleuls taillés préservés et arbres fruitiers



La voirie « plateau » en bicouche ocre



Exemples de Bicouche Ocre

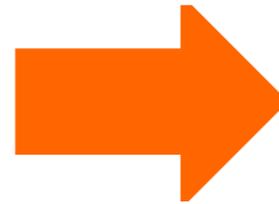
3.2 Exemple au sein du village



Rue de l'Ermitage : **EXISTANT**

Avant / Après

Une transition sur plusieurs années



Application des opérations 1 / 2 et 3

- Trottoirs plantés de vivaces
- Bicouche ocré
- Mise en place de caniveaux qualitatifs

*Le caniveau qualitatif en pavés intègre le stationnement.
Les trottoirs sont déminéralisés pour devenir des bandes fleuries. La circulation piétonne se fait sur la chaussée ou sur le caniveau pavé*



Rue de l'Ermitage : **PROJET**

4 La traverse

4.1 Les séquences de la traverse

SEQUENCE 5

- Chaussée **5.50m** LIMITE 50km/h
- Piste vélo/piétons trottoir Ouest
- Bas-côté enherbé
- Entrées charretières+1 place midi en calcaire

SEQUENCE 4

- Chaussée **5.50m** LIMITE 50km/h (rappel)
- Piste vélo/piétons trottoir Est sur ancienne voie
- Création de mare et d'un fossé coté Ouest
- Installation de « parapets » et d'un sol contrasté pour marquer le pont et ralentir les véhicules

SEQUENCE 3

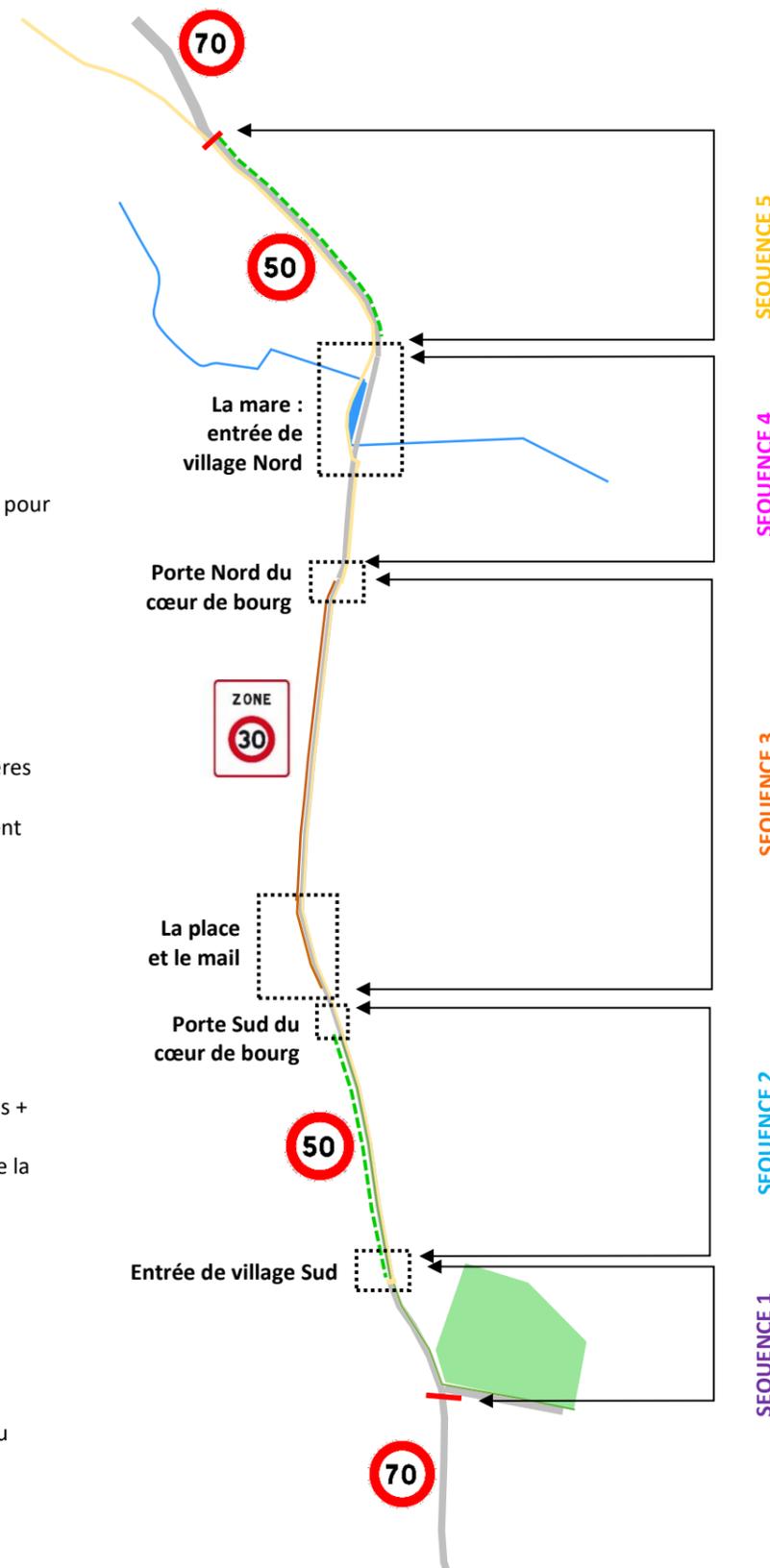
- Chaussée **5.50m** LIMITE 30km/h
- Trottoir piétons PMR Est (commerces)
- Stationnement sur chaussée côté Ouest
- Trottoir Ouest 80 cm mini avec entrées charretières pavées et bas-côté végétalisé
- Création d'un plateau au niveau du rétrécissement bâti (avant école)

SEQUENCE 2

- Chaussée **5.50m** LIMITE 50km/h
- Trottoir piétons PMR Est avec haie taillée et séparateur sur chaussée
- Trottoir Ouest avec entrées charretières pavées + place midi et bas-côté végétalisé
- Création d'un plateau ralentisseur au niveau de la porte Sud

SEQUENCE 1

- Chaussée **5.50m** LIMITE 50km/h
- Trottoir piétons PMR Est avec haie taillée et séparateur sur chaussée
- Trottoir Ouest existant
- Création d'un plateau ralentisseur au niveau du carrefour Croix Blanche



La traverse constitue le TYPE 3 des voies.

La chaussée est réduite à 5,50m.

- Dans les séquence 4 et 5, un trottoir partagé (vélo/piéton) de 3m est placé du côté « du Vallon »
- Dans la séquence 3, le trottoir partagé devient un trottoir PMR de 1.40m (minimum) et les vélos circulent sur la chaussée.
- Dans les séquences 1 et 2, le trottoir PMR reste en place et les vélos circulent sur la chaussée.

RAPPEL : Trottoir PMR

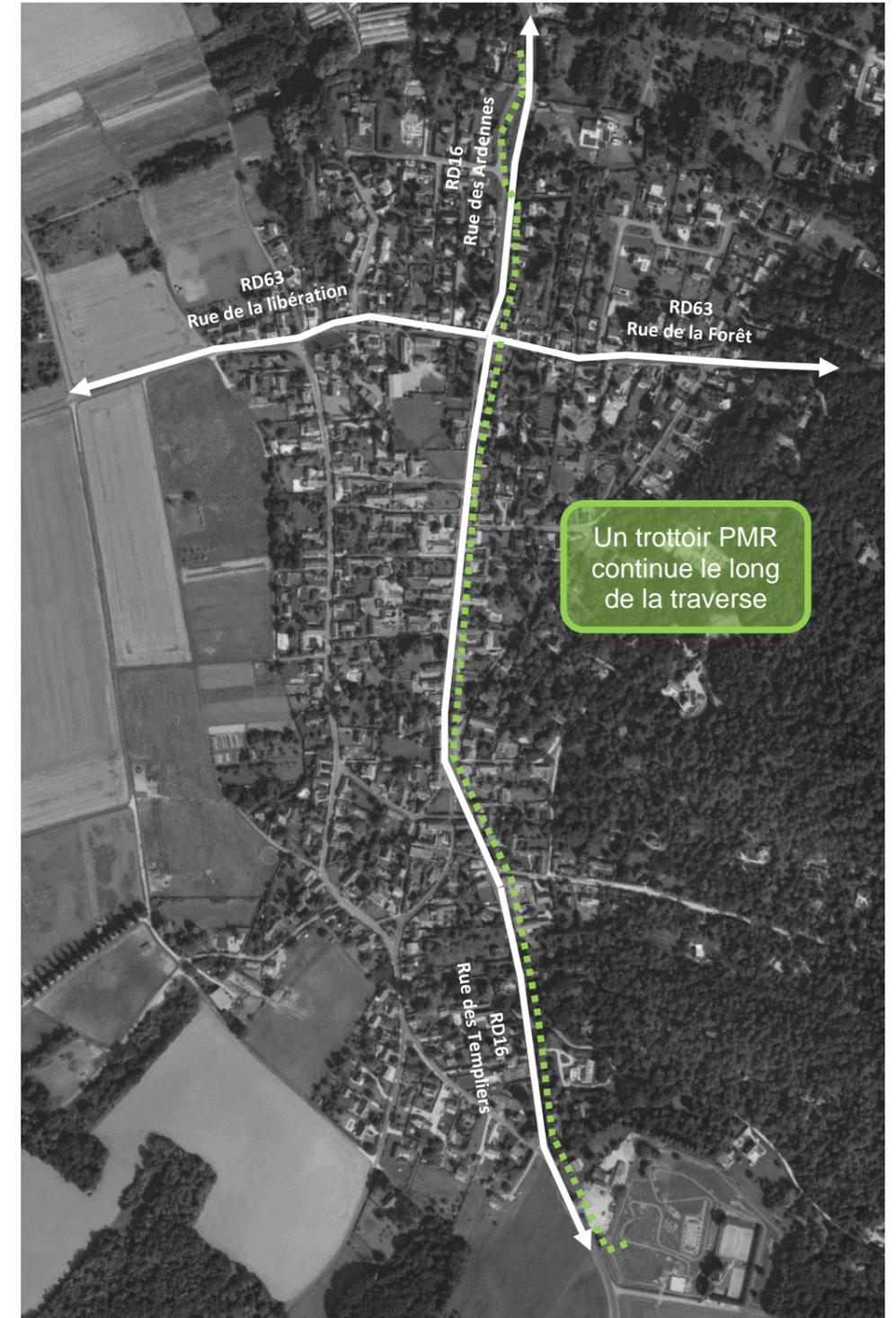
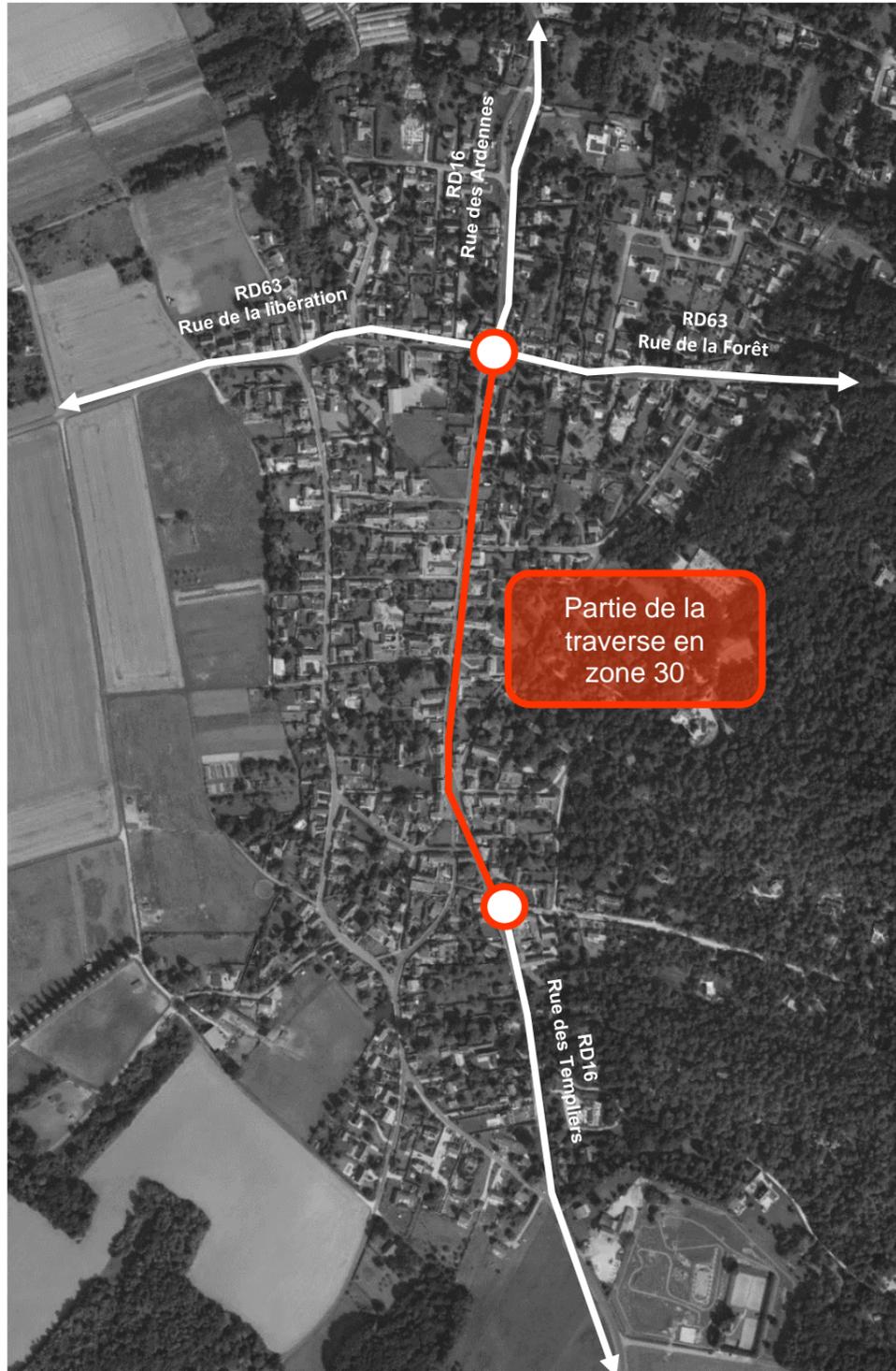
L'objectif de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est que toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse se déplacer et circuler en tout point de l'agglomération, accéder à tous les espaces de la ville, traverser ses axes de circulation, se reposer, etc. Et ce de façon autonome, au même titre qu'une personne valide.

La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier urbain ou de tout autre obstacle éventuel.

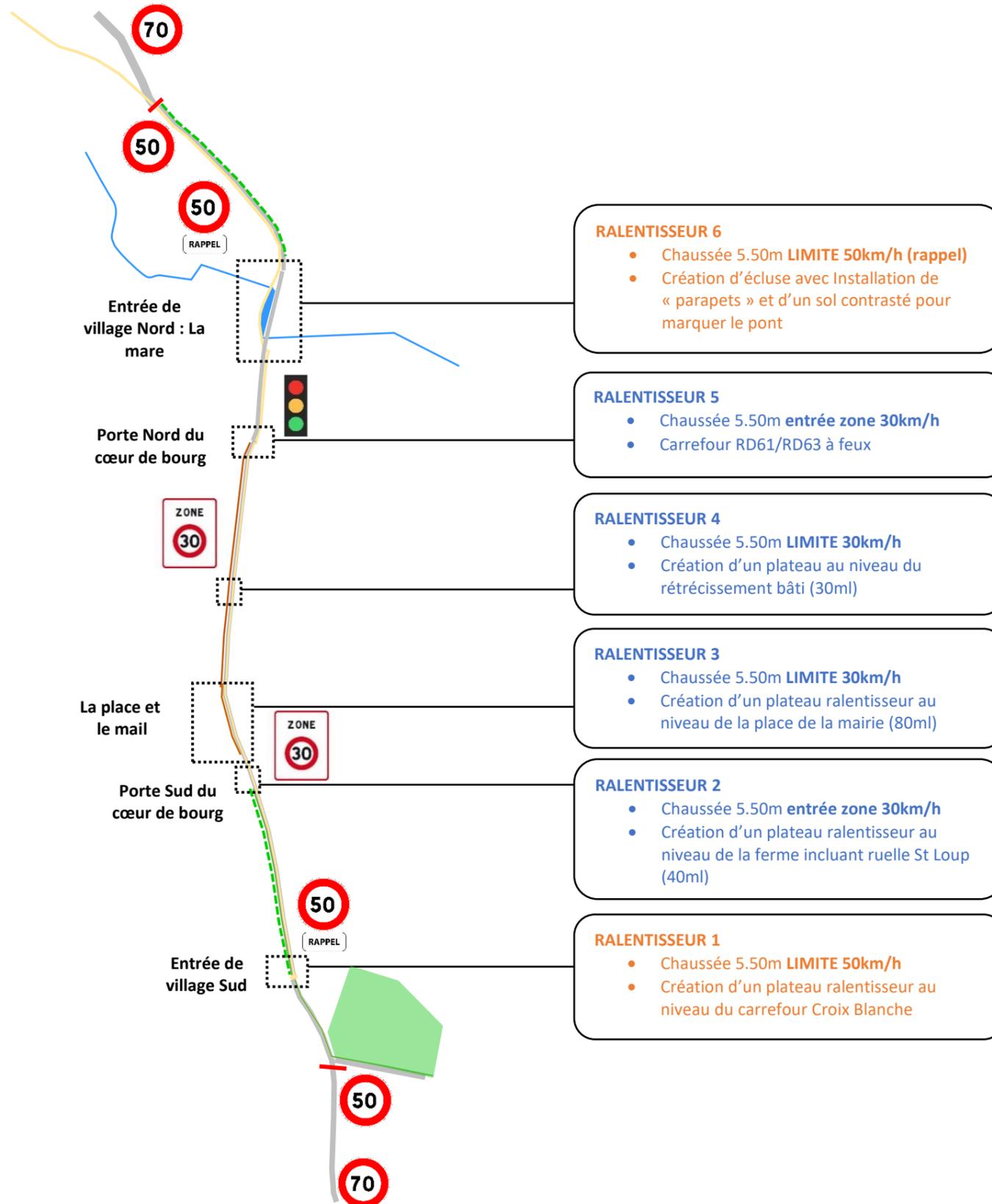
Mais elle peut toutefois être réduite à 1,20 mètre en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement.

<https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-voirie-et-des-espaces-publics>

4.2 Principes d'aménagement de la traverse



4.3 Dispositifs de sécurité



4.4 Séquence 1 : Entrée Sud



Plan de situation



Séquence 1 : Entrée Sud

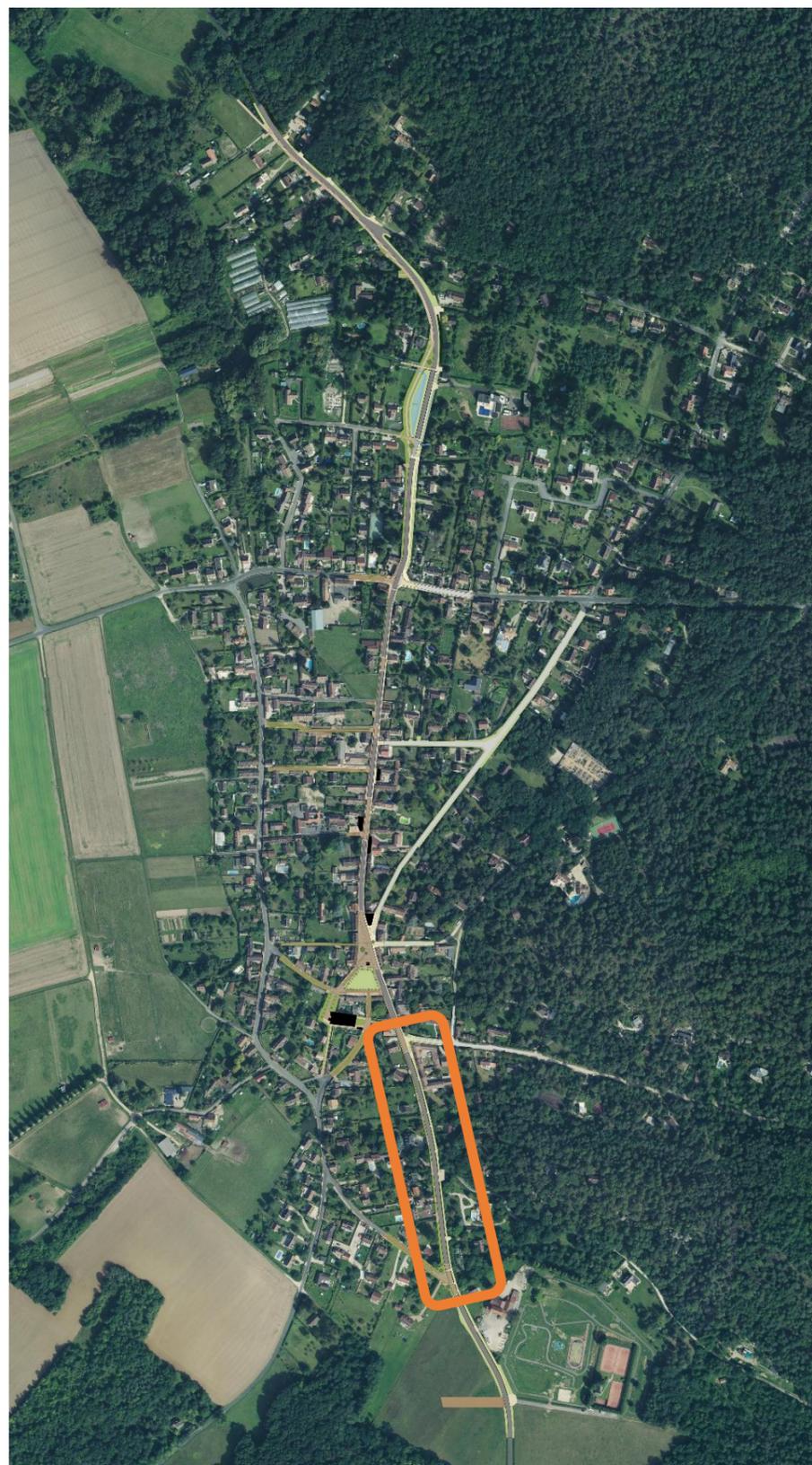


ZOOM : Séquence 1 : Entrée Sud / Carrefour





4.5 Séquence 2 : Traverse Sud



Plan de situation



Séquence 2 : Traverse Sud



Mise en place d'une haie le long de la voirie.
Maintien des bordures existantes : Economie



Rue des Templiers : **EXISTANT**



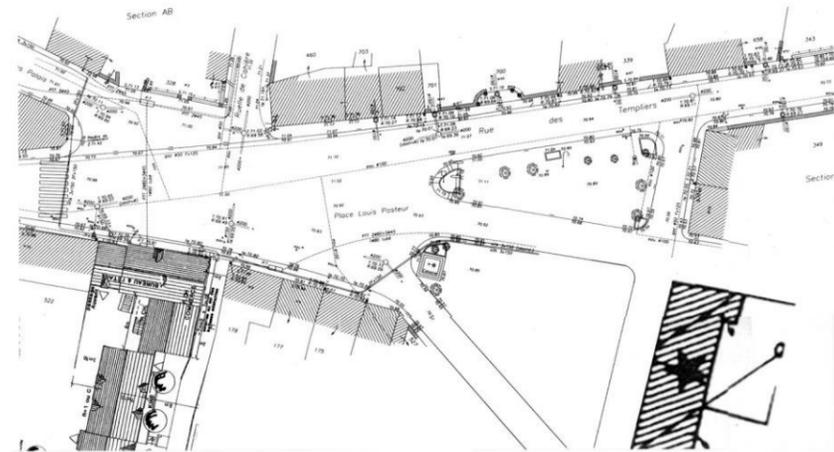
Rue des Templiers : **PROJET**



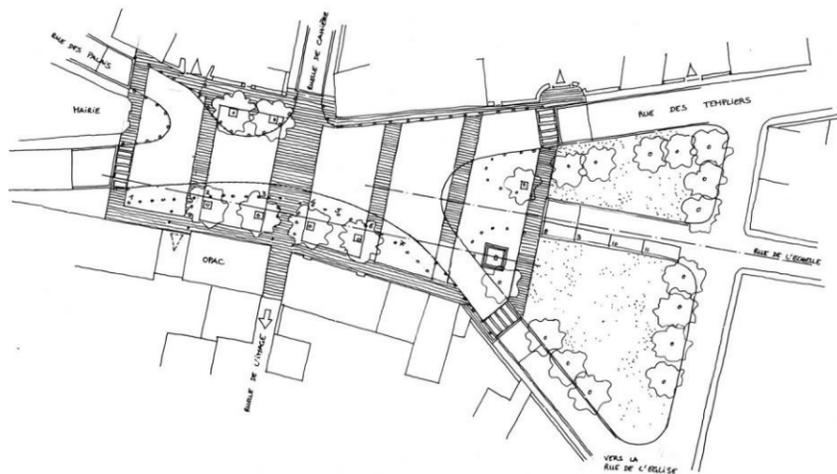
4.6 Séquence 3 : centre bourg

4.6.1 Historique des projets sur la place

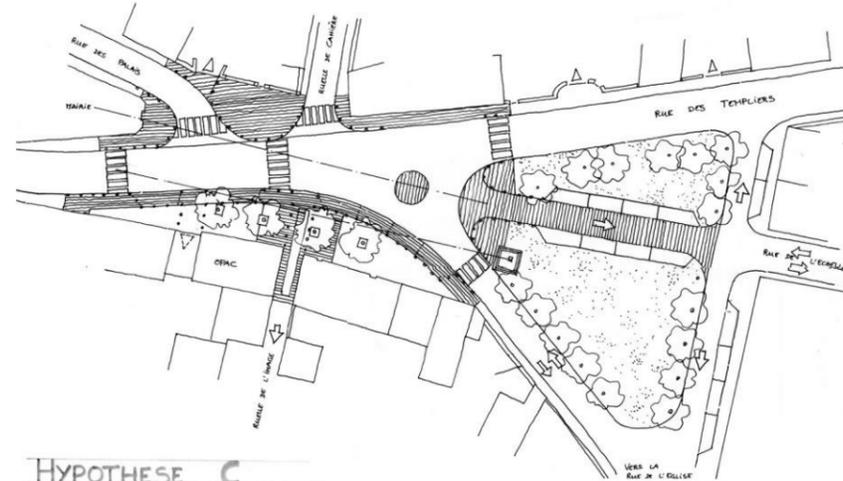
PLACE LOUIS PASTEUR



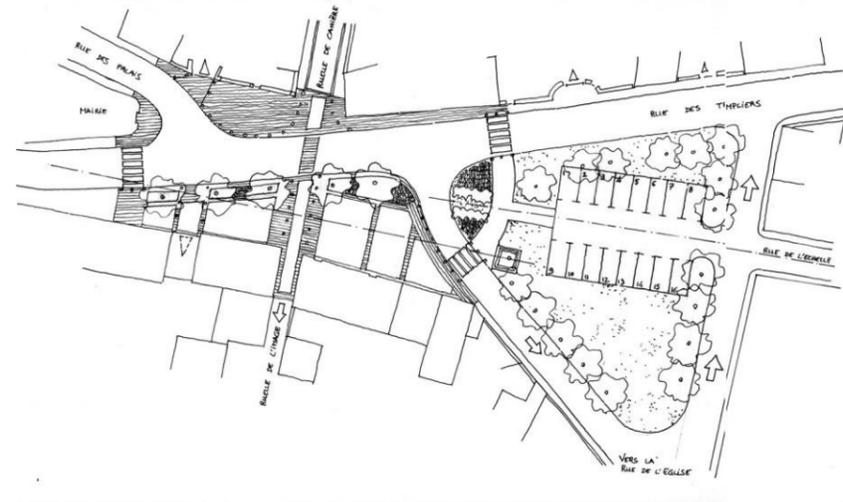
HYPOTHESE A



HYPOTHESE B



HYPOTHESE C



3. PLACE LOUIS PASTEUR

HYPOTHESE A :

Maintien des sens de circulation et réalisation d'un plateau surélevé, avec traversées piétonnières périphériques
Création de 11 places visiteurs réparties sur accotement ouest (desserte commerces) et au centre de l'îlot + maintien des stationnements existants en partie sud (6 Pk)
Plantations de 6 arbres de haute tige (dont sur accotement nord)

HYPOTHESE B :

Circulation à sens unique au travers de l'îlot central
Voirie sud à sens uniques (sortant) et réorganisation du stationnement longitudinal (6 Pk) et du trottoir sud
Création de 14 places visiteurs réparties sur accotement ouest (desserte commerces) et au centre de l'îlot
Traversée piétonnière supplémentaire au centre de la place
Plantations de 6 arbres de haute tige

HYPOTHESE C :

Circulation à sens unique autour de l'îlot central
Réalisation d'une poche de stationnement de 16 places au centre de l'îlot + maintien des stationnements existants en partie sud (6 Pk)
Accotement ouest partiellement végétalisé sans places de stationnement visiteurs face aux commerces
Traversées piétonnières périphériques

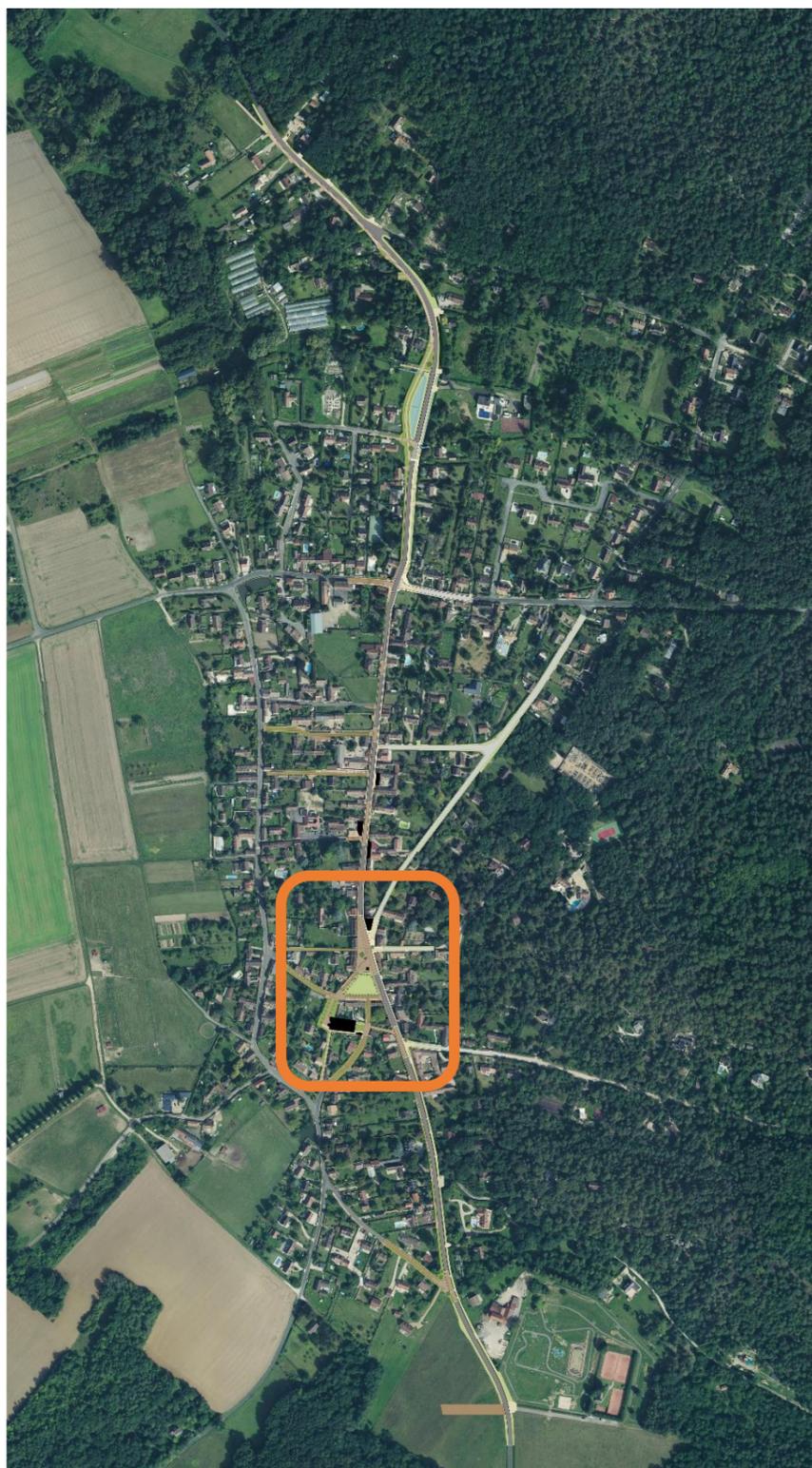
RETOUR DDI 77 16/01/2006 :

- Place Louis Pasteur : les priorités de l'aménagement sont la réduction de l'espace routier, la hiérarchisation des voies, la sécurité des traversées piétons, le stationnement minute pour la supérette et la boulangerie.
- Dans l'hypothèse B, le simili giratoire ne permet pas une hiérarchisation des voies ; de même, le stationnement le long du trottoir en courbe de la supérette ne semble pas judicieux pour une question de sécurité et visibilité en sortie de stationnement ; par ailleurs ce stationnement étant plutôt d'ordre stationnement minute ne participe pas à la réduction de l'espace routier.
- L'hypothèse A présente un traitement trop urbain ; le stationnement le long du trottoir de la supérette amène les mêmes remarques que ci-dessus.
- Dans l'hypothèse C, il ne peut être envisagé la création d'un parc de stationnement sur la place du Cadran mais seulement quelques places.
- Dans tous les cas, la sortie de la voie perpendiculaire à la rue de l'Échelle sur la rue des Templiers n'est sécurisée et semble à éviter.

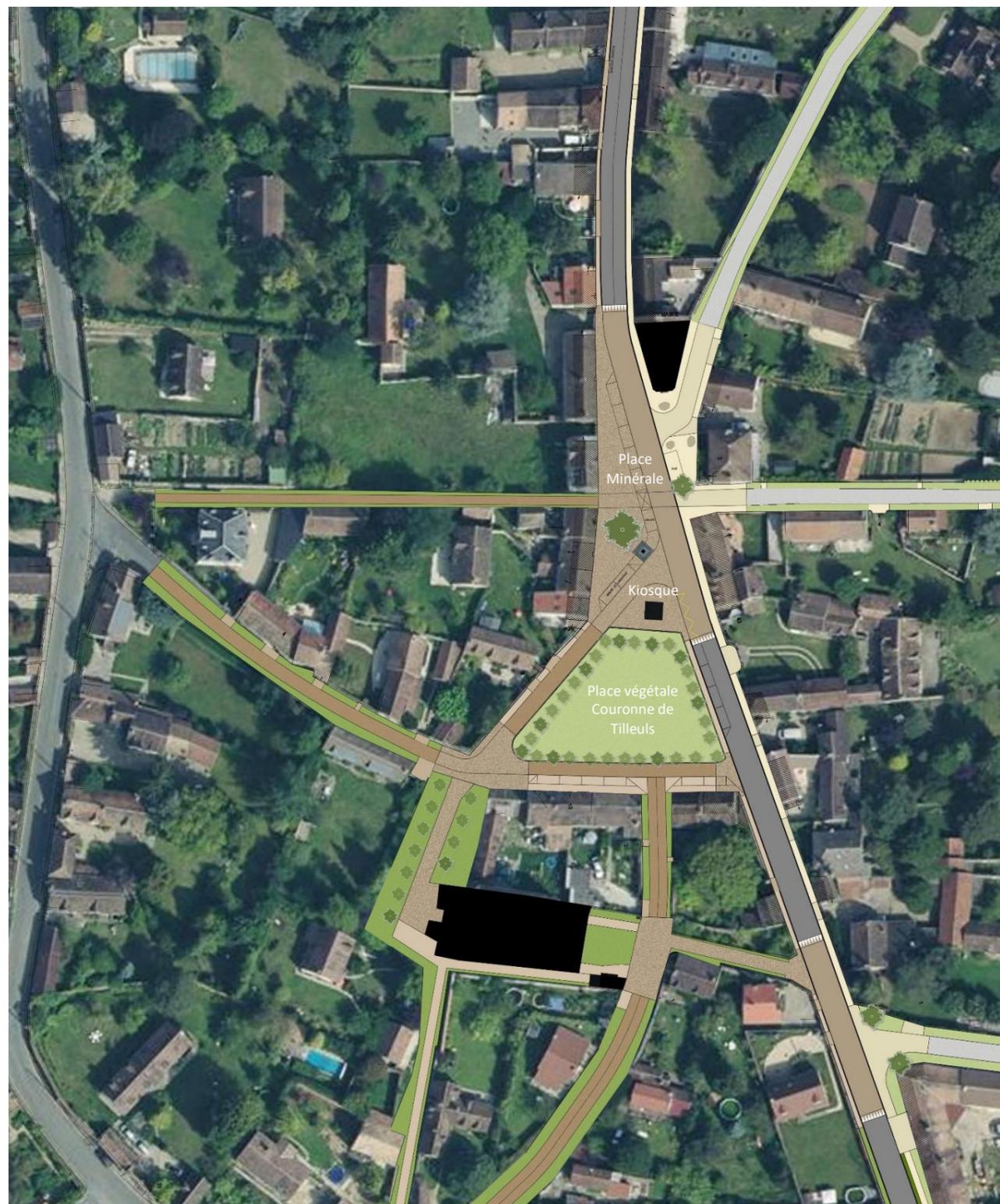
RETOUR CAMBIUM 17 :

Les remarques de la DDI semblent caduques au regard de la pratique professionnelle de 2021.
Aucune des hypothèses ne traite réellement la partie SUD (Partie végétale existante) de la place

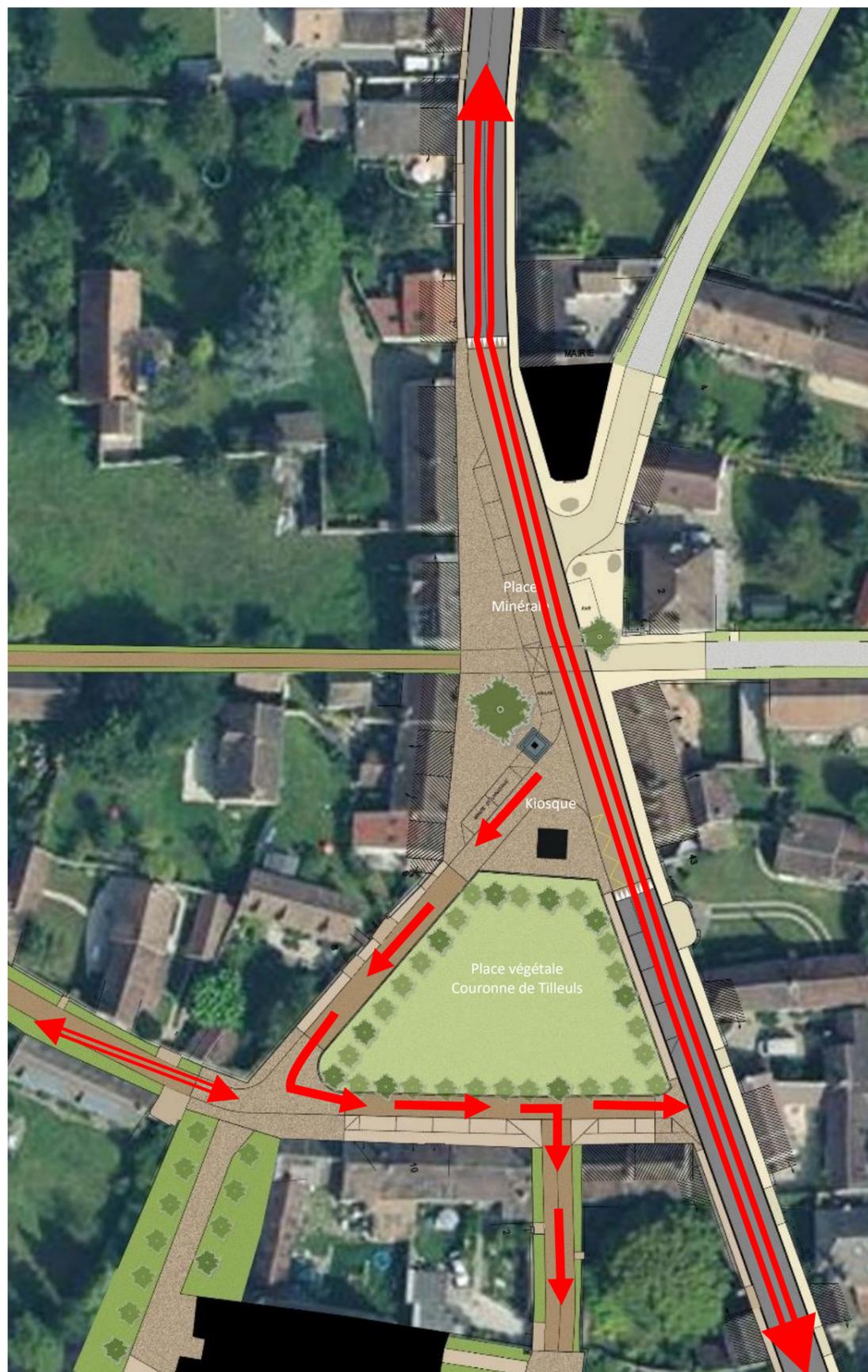
4.6.2 Partie Sud : La place et le mail



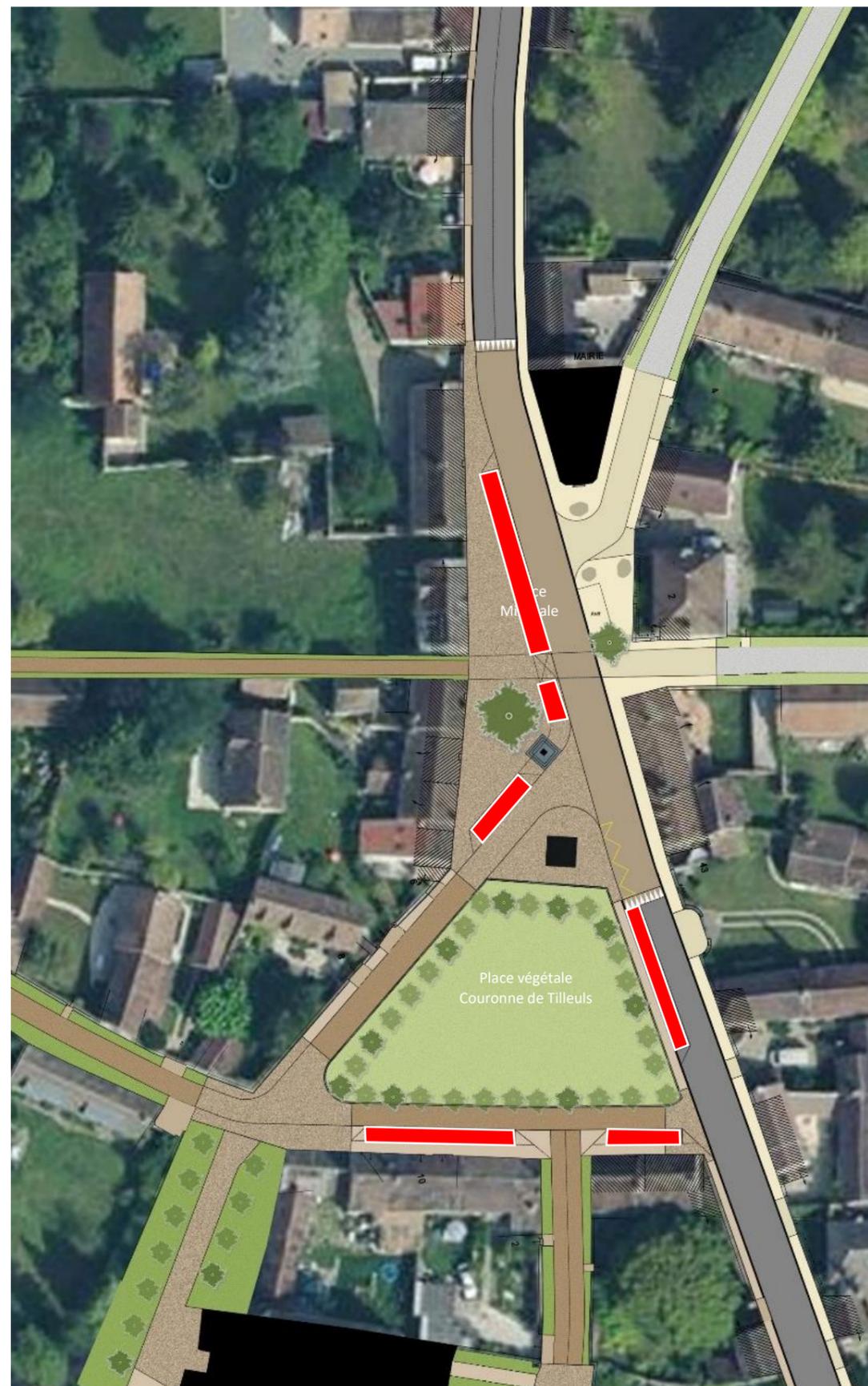
Plan de situation



Séquence 3 : Partie Sud – La place et le mail



SCHEMA DE CIRCULATION



PLACES DE STATIONNEMENT -18 emplacements



Rue des Templiers : **EXISTANT**



Rue des Templiers : **PROJET**

Une haie protectrice pour le trottoir piéton. Circulation des vélos sur la chaussée. En zone 30 la circulation est apaisée, le marquage des vélos sur la voirie n'est pas obligatoire.

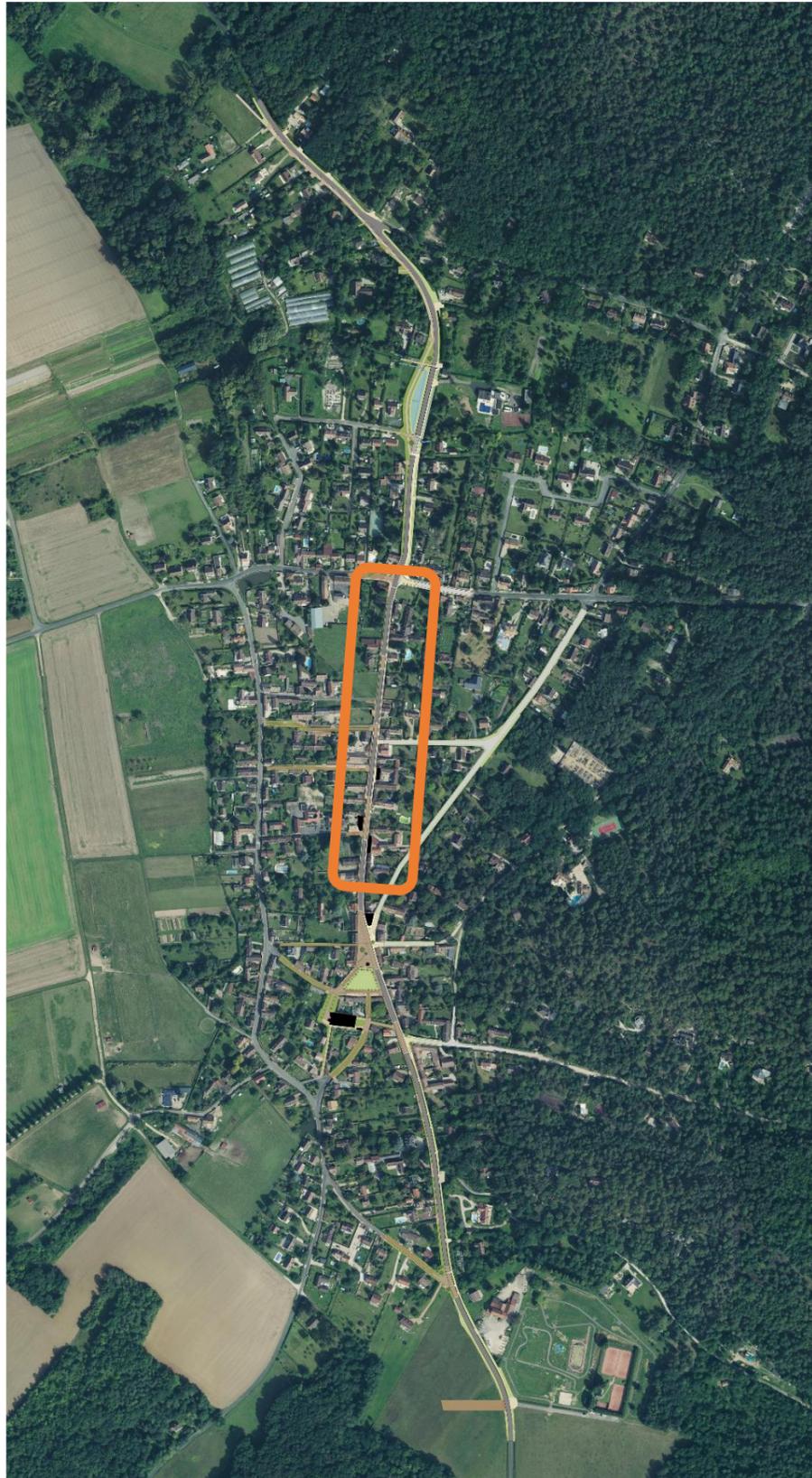
Le plateau surélevé permet de ralentir la circulation, si son traitement est différencié de la chaussée, le marquage type dent de requin n'est pas obligatoire (rendu urbain)



Exemple d'un Kiosque / abri-bus en bois



4.6.3 Partie Nord : Desserte des activités



Plan de situation

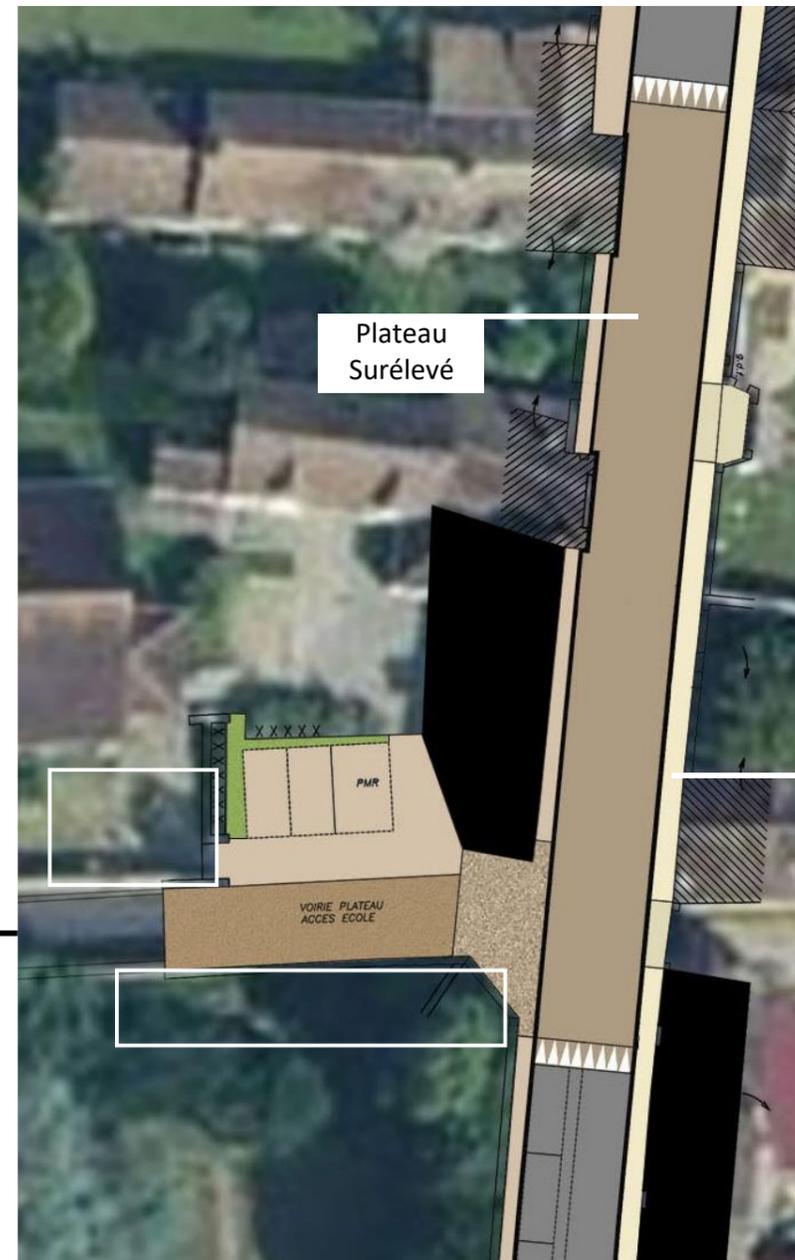


Séquence 3 : Partie Nord

4.6.4 Accès Ecole



Plan de situation : Accès École



ZOOM : Accès École

4.6.5 Arrêt de bus



Abri-bus sur la D16



Arrêt de bus existant

4.6.6 Carrefour à feux : Rue de la Foret (RD 63)



Carrefour à feux

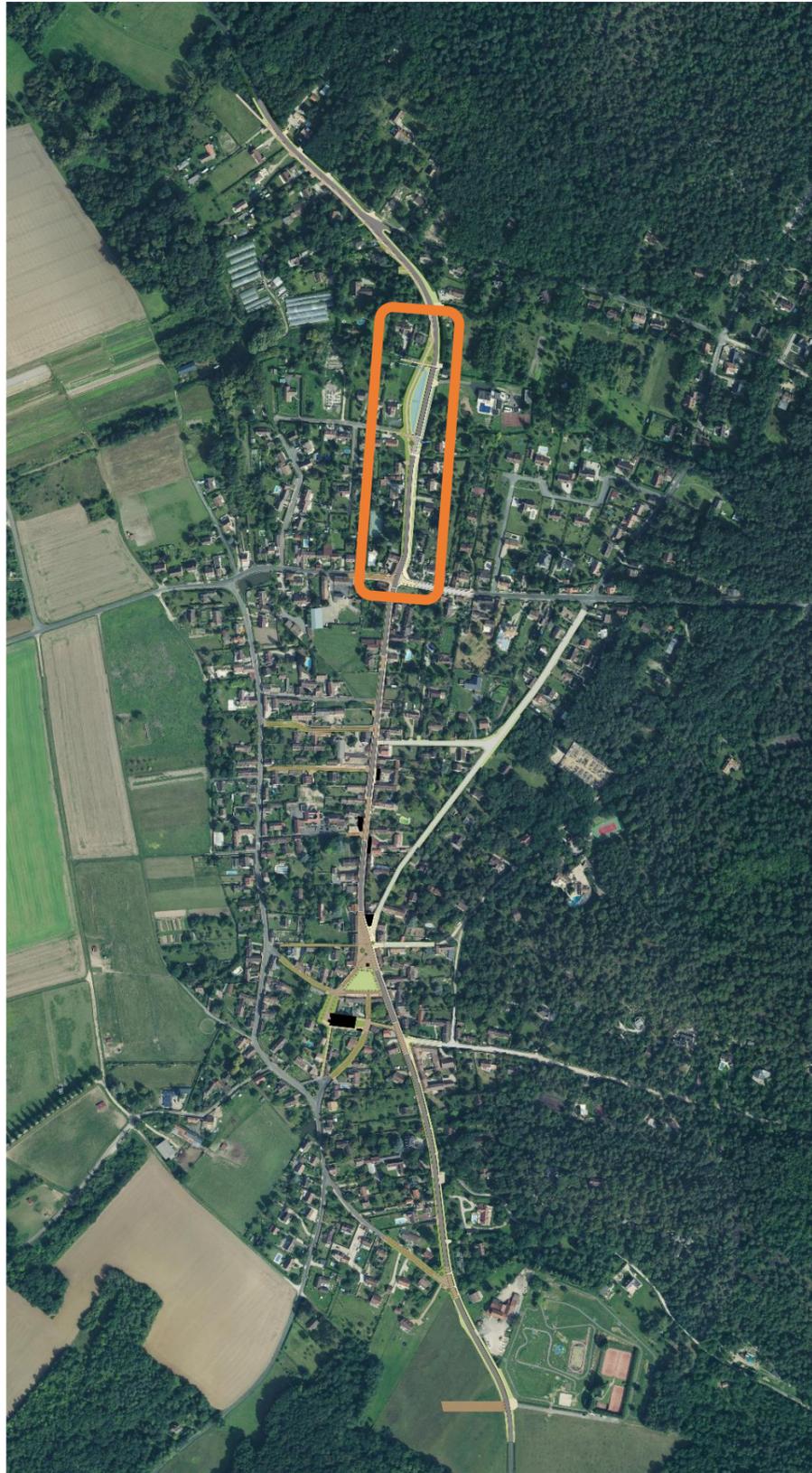


Carrefour : **EXISTANT**



Carrefour : **PROJET**

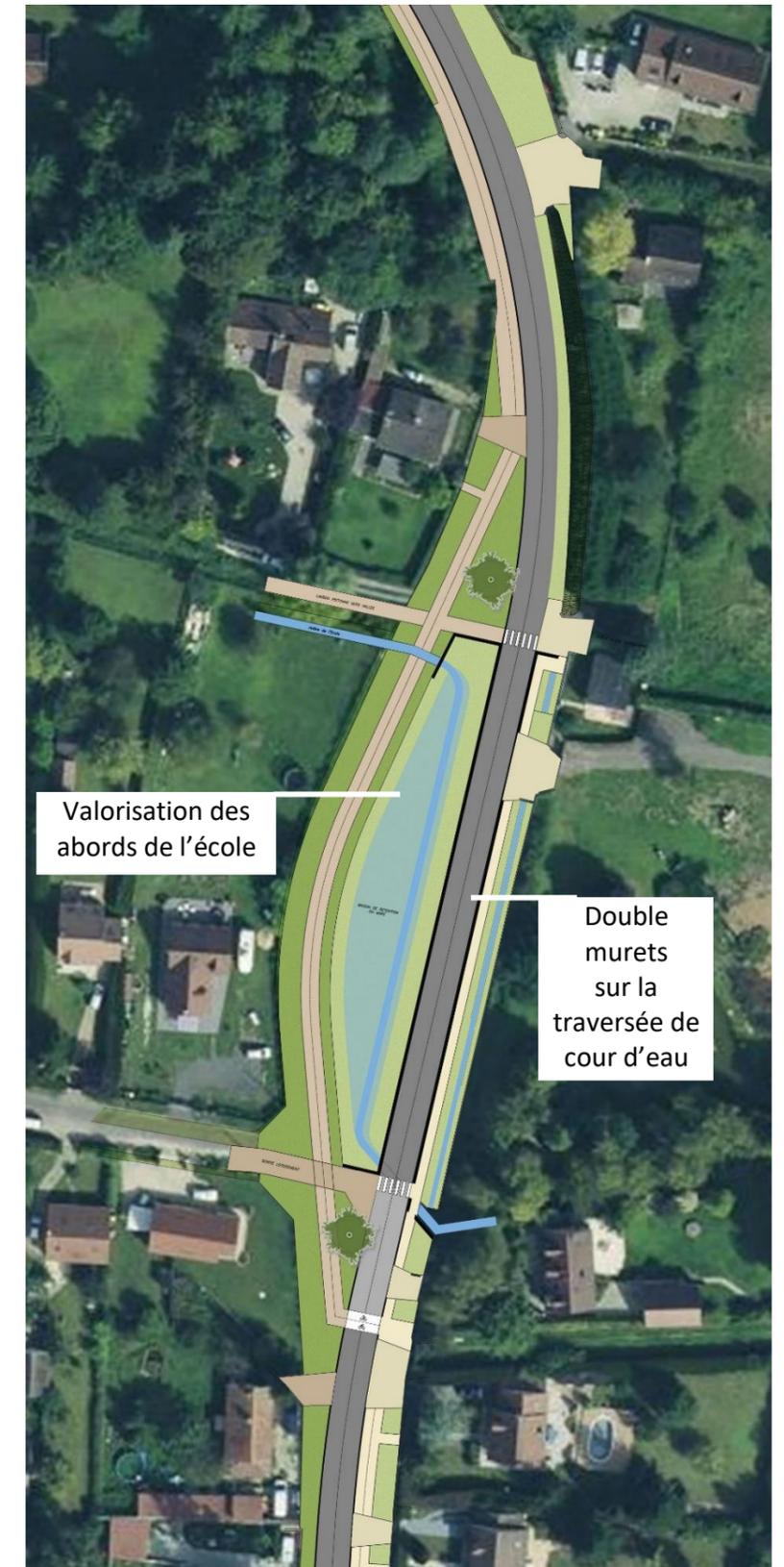
4.6.7 Séquence 4 : Porte Nord



Plan de situation

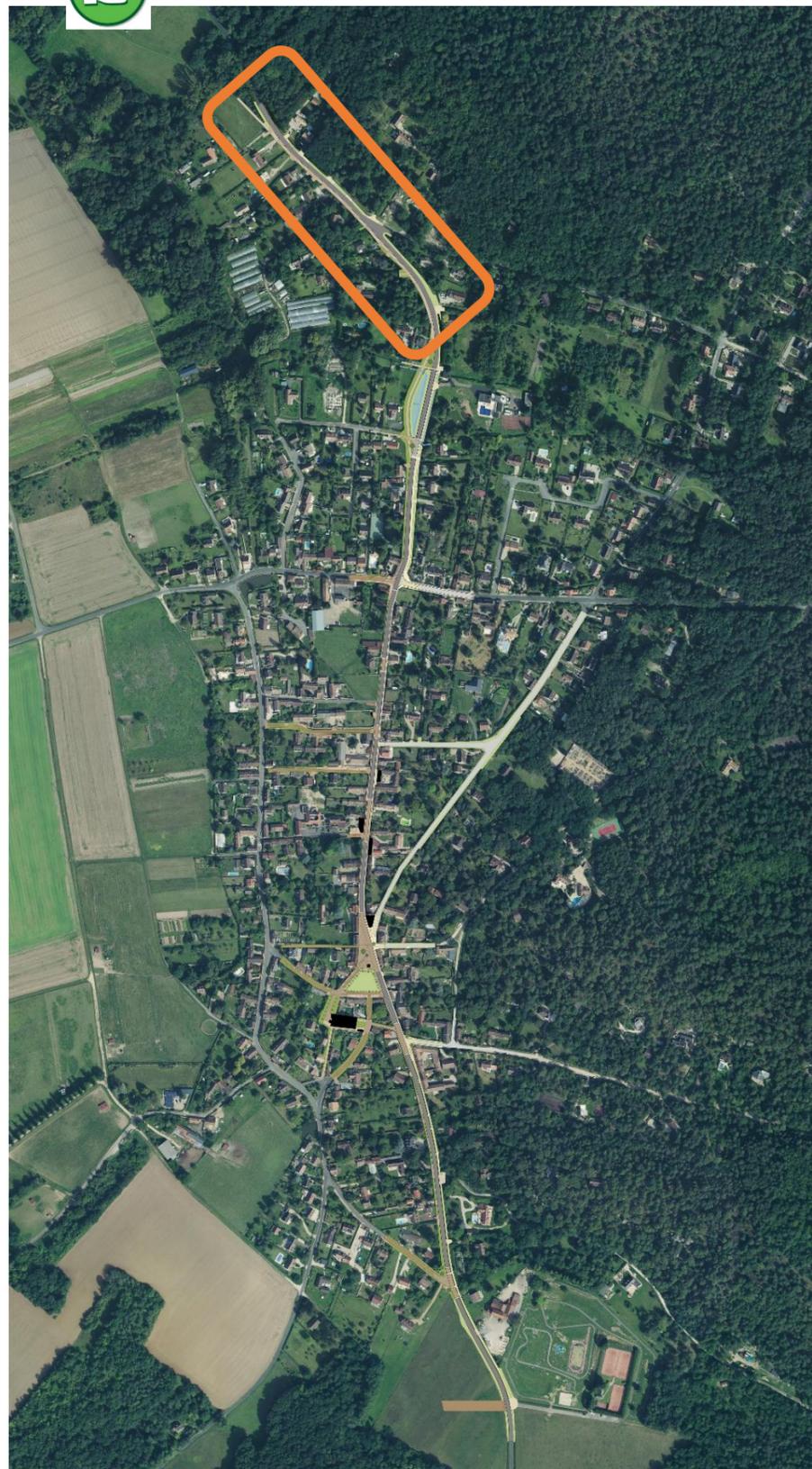


Séquence 4 : Porte Nord



ZOOM : Bassin de rétention

4.7 Séquence 5 : Entrée Nord



Plan de situation



Séquence 5 : Entrée Nord



